

République Tunisienne
Université Privée de Tunis
Autorisation n° 04-2001 en date du 12/07/2001

UPT

DIPLÔME

- Vu la loi n° 2000-73 du 25 juillet 2000 relative à l'enseignement supérieur privé, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée, notamment la loi n° 2008-59 du 4 août 2008 ;
- Vu le décret n° 2000-2124 du 25 septembre 2000, fixant les critères et procédures de la reconnaissance de l'équivalence des diplômes délivrés par les établissements privés d'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur du 12 juillet 2001 portant octroi d'une autorisation pour la création de l'université privée de Tunis ;
- Vu le procès-verbal des délibérations du jury d'examens en date du **15 juillet 2010**,

Le Diplôme d'Etudes Universitaires du Premier Cycle
Dans la Spécialité : Mathématiques – Physique – Sciences industrielles

Avec mention : **Passable**

Session : **Juin 2010**

est décerné à :

Monsieur : **Mohamed Sadok BEN HELEL**

Né le : **20 juin 1988** à : **Djerba**

Nationalité : **Tunisienne** - Titulaire de la carte nationale d'identité / Passeport n° : **07414540**

Tunis le : 03 août 2010

L'Administrateur de l'Université

(Signé)

Professeur Moncef JAZZAR

Cachet humide : Université Privée de Tunis

Cachet sec : Université Privée de Tunis

Numéro : JP/IP2/TC/1379/2010

Remarque : Le présent diplôme n'est délivré qu'une seule fois.

POUR TRADUCTION CONFORME
 Tunis, le 20.04.2021

